



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N° 71

JUIN-JUILLET 2008

Le Mot du Maire

Je ne vous avais pas encore remercié de la confiance que vous avez témoigné à notre liste lors des dernières élections municipales. Des problèmes personnels ne m'avaient pas permis de le faire avant. C'est avec beaucoup de motivation que nous abordons ce nouveau mandat réconfortés par le résultat obtenu (75% pour la moyenne de la liste). L'analyse de ce score peut découler à mon sens de deux raisons majeures :

- le bilan (positif) du précédent mandat,
- les propositions et la composition de la liste présentée.

J'éviterai bien sûr de parler de l'opposition sachant que toute période électorale doit avoir une fin, que les autres candidats ont pu s'exprimer et que les électeurs ont tranché.

Cette période passée, nous sommes les élus de tous et nous travaillons pour toutes les bizoises et tous les bizois, dans la recherche de l'intérêt général.

Dans le mois qui a suivi, les organes exécutifs des différentes structures intercommunales ont été installés. J'ai été réélu président du Syndicat Intercommunal Hydraulique du Minervois (37 communes de l'Aude et de l'Hérault) et élu Président de la Communauté de Communes du canton (moins Ouveillan et Roubia). Ce n'est pas le travail qui va me manquer en raison de cette importante nouvelle mission. C'est pour cela que je vais travailler, professionnellement, à mi-temps, afin de pouvoir me consacrer pleinement à toutes ces fonctions et continuer à être présent auprès de vous.

C'est une tâche exaltante qui m'attend. Elle comprend plusieurs objectifs :

- élaborer et mettre en œuvre un projet de développement pour le territoire communautaire
- rassembler les acteurs de ce territoire.

Le premier point a été lancé par tous les élus présents dans les différentes commissions de travail.

Pour le deuxième point, il convient d'attendre la réponse de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise et celle du Préfet, à la demande de rattachement à cette structure formulée par les communes d'Argeliers, Mirepeisset, Sallèles et St Marcel.

Notre Communauté de Communes doit être le moteur de la mise en œuvre d'actions politiques améliorant

le quotidien des administrés dans leurs besoins économiques, culturels, sociaux...

Elle ne doit plus être un enjeu de pouvoir.

C'est dans ce sens que je vais m'employer, car c'est important pour Bize, mais aussi pour toutes les autres communes.

Je vous tiendrais au courant de l'évolution de la situation.

Bien à vous, Alain Fabre

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANAL DU MIDI EN MINERVOIS

• Communes composant la Communauté :

Argeliers, Bize-Minervois, Ginestas, Mailhac, Mirepeisset, Paraza, Pouzols-Minervois, Saint-Marcel-sur-Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Sallèles-d'Aude, Ventenac-en-Minervois.

• Président et Vice-présidents :

- Président : Alain Fabre, maire de Bize,

- Vice-présidents et leurs délégations :

- Gérard Schivardi, maire de Mailhac : délégations: politique du logement, schéma communautaire de l'eau potable, suivi des chantiers.

- Marcel Compe, maire de Ginestas ; délégations: développement du tourisme, promotion du patrimoine, site des Quatre Chemins de Cabezac, aménagement du Somail.

- Régis Avérous, maire de St Nazaire : délégations: Comité Intercommunal d'Action Sociale.

- Viviane Durand, maire de Sainte-Valière : délégations: culture, enseignement, sport.

- Christian Lapalu, maire de Ventenac : délégations: services techniques, environnement.

- Francis Torresan, adjoint au maire de Ginestas : délégations: finances, comptabilité.

- Lydie Faure, adjointe au maire de Bize : délégations: développement économique, aménagement de l'espace.

- Véronique Fernandez, conseillère municipale de Bize : délégation : gérontologie.

- Dominique Poussac, conseillère municipale de St Nazaire : délégations: enfance, jeunesse.

• **Secrétaire générale** : Christine Moreau.

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 12 juin 2008, le Conseil municipal a pris les principales décisions suivantes :

• **Passation d'un contrat avec une société de sécurité :**

Comme les étés précédents, un agent d'une société de surveillance assurera un service de nuit de 23h à 5h jusqu'à la fin août (à partir du 18 août, cette surveillance n'aura lieu que du vendredi soir au lundi matin).

De même qu'en 2007, cette prestation sera effectuée par la société SSP Méditerranée de Narbonne.

Coût de la prestation : 6620 € TTC.

• **Surveillance de la baignade :**

Ainsi que les étés précédents, le Service Départemental d'Incendie et de Secours mettra à disposition de la commune un pompier nageur-sauveteur pour la surveillance de la baignade aménagée du village. La surveillance sera assurée tous les jours de 13h00 à 19h jusqu'au 31 août. Coût de la prestation : 3470 €.

• **Réglementation applicable aux commerçants ambulants :**

Les commerçants ambulants ne pourront exercer leur activité sur la commune que le mercredi matin, jour de marché et uniquement en s'installant sur la place de la Promenade. Toutefois les commerçants ambulants vendant des produits non présents dans les commerces sédentaires de la commune, pourront continuer à venir comme par le passé.

Par dérogation à la règle générale, afin de ne pas bloquer le marché, les commerçants ambulants utilisant des véhicules de très grandes longueurs, n'auront pas accès au marché de la Promenade le mercredi matin. Il seront admis dans un autre créneau horaire ou sur une autre place publique.

• **Achat de terrain et locaux à la Gare :**

Avec l'accord du mandataire judiciaire et du juge commissaire auprès du tribunal d'instance de Narbonne chargés de la liquidation des biens de la société "Vin des Vignobles du Sud", la commune achètera les terrains et le bâtiment de cette société situés à la Gare de Bize pour la somme de 184 000 €, y compris les frais d'acte. Cette acquisition s'effectuera au moyen d'un emprunt.

Il s'agit de 15 350 m² de terrain plus un bâtiment de 340 m² au sol (à usage de cuverie, entrepôt et bureaux) constituant environ la moitié nord de l'ancienne gare SNCF à partir de l'ancien bâtiment voyageurs, qui lui, ne fait pas partie des biens à vendre. Les grandes cuves blanches implantées sur le terrain acheté par la commune ont été acquises par la cave coopérative et la distillerie d'Argeliers.

Dans sa séance du 27 juin 2008, le Conseil municipal a pris la décision suivante :

• **Désignation des délégués du Conseil municipal pour les élections sénatoriales du dimanche 21 septembre 2008 :**

Alain FABRE, Lydie FAURE et Pascal DÉJEANS ont été désignés délégués titulaires : Raymond VIÉ, Patrick RESPLANDY et Daniel LE DANTEC, délégués suppléants.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

• Les **ACTIVITÉS DE BAINNADE** sont interdites, sur le plan d'eau du village spécialement aménagé, tous les jours, de 19h00 à 13h00, le lendemain, du 1^{er} juillet au 31 août 2007.

• **L'ACCÈS À LA PASSERELLE** du village est interdit aux véhicules à deux roues, du 1^{er} juillet au 15 septembre 2008.

• **L'ACCÈS AUX LIEUX DE BAINNADE** du village est interdit aux chiens, même accompagnés et tenus en laisse, du 1^{er} juillet au 15 septembre 2008.

• Les **BRUITS EXCESSIFS ET ABUSIFS** gênants par leur intensité, sont interdits sur la voie publique et les lieux publics. Toute personne utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, doit interrompre ses travaux entre 21 heures et 6 heures du matin.

Pour plus de précisions sur ces arrêtés, consultez l'affichage en mairie.

FUTUR CAMPING MUNICIPAL

Les travaux d'infrastructure du futur camping municipal situé au lieu dit "Les Prés" sont presque terminés pour la tranche de reconstruction "à l'identique" du camping (soit 35 emplacements). Pour cette tranche, il reste à réaliser les sanitaires et la végétalisation, celle-ci devrait se faire à l'automne 2008. Afin de permettre aux plantations de se développer, la mise en service de cette tranche devrait intervenir au plus tôt pour la saison 2010.

Le terrain acquis par la commune permet de réaliser plus tard une deuxième tranche d'une trentaine d'emplacements dits de grand confort (emplacements plus grands avec possibilité de branchements individuels à l'eau potable et l'électricité) dont une douzaine équipés d'Habitations Légères de Loisirs (HLL).

TRAVAUX DANS LE LIT DE LA RIVIÈRE

Pendant le deuxième semestre 2008, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Minervois et dont le siège administratif est à la mairie de Bize, fera procéder à des travaux sur les berges de la Cesse, en aval du village au lieu dit "La Font du Pal", en vue d'atténuer les effets des inondations.

PETITE HISTOIRE DES FOUILLES DANS LES GROTTES DE BIZE

(du XIX^e siècle à nos jours)

Notre concitoyen Roger Monié vient de rédiger une brochure de 24 pages sur l'historique des fouilles dans les grottes de Bize.

Cet ouvrage sera disponible à partir du 15 juillet au prix de 5 euros. Les bénéfices de la vente seront reversés au Comité d'Action Sociale de la Commune.